

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°24/2016

**OBJET : AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS
ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF
ET SCOLAIRE DU PLANTIER**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	17
Excusés :	6
Pouvoirs :	5
Votants :	22

SÉANCE DU 18 MAI 2016

L'an deux mille seize, le mercredi dix-huit mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sylvie DAVILLER qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Annie BARBIER.

SECRETARE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Afin de pouvoir financer la construction du complexe sportif et scolaire en construction, il est nécessaire de contracter un emprunt.

Des démarches ont été effectuées pour la réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 1 125 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue du financement de la construction d'un bâtiment public pour les activités sportives des enfants scolarisés de la commune ainsi qu'une nouvelle cantine.

Monsieur le Maire **demande** au Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DE DELIBERER

Pour le financement de cette opération,

DE L'AUTORISER

à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de deux Lignes du Prêt pour un montant total de 1 125 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 562 500 euros

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : prêt sur ressource BEI - PSPL

Montant : 562 500 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1,29 %

Amortissement : Echéances constantes

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, Monsieur le Maire demande au Conseil de **AUTORISER** à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

DELIBERE pour le financement de cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de deux Lignes du Prêt pour un montant total de 1 125 000 € et dont les caractéristiques financières sont énoncées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

19 Votes *POUR*

3 *ABSTENTIONS* (Mme ZANI, Mr MILLO, Mr PIOVESANA)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le